

**N° 5604<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le  
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gou-  
vernement des Etats-Unis du Mexique dans les domaines  
de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports,  
signé à Mexico, le 16 février 2006**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(21.11.2006)

La Commission se compose de: M. Fred SUNNEN, Président; M. Marcel OBERWEIS, Rapporteur; M. Claude ADAM, Mmes Anne BRASSEUR, Claudia DALL'AGNOL, M. Ben FAYOT, Mme Colette FLESCH, M. Jacques-Yves HENCKES, Mmes Lydia MUTSCH, Martine STEIN-MERGEN et M. Lucien THIEL, Membres.

\*

**I. ANTECEDENTS**

En date du 9 août 2006, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi sous rubrique. Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, ainsi que du texte de l'accord de coopération dans les domaines susmentionnés entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique.

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'Etat le 10 octobre 2006.

Lors de sa réunion du 25 octobre 2006, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Monsieur Marcel Oberweis comme rapporteur du projet et a procédé à l'analyse du projet et de l'avis du Conseil d'Etat.

Le présent rapport a été examiné et adopté au cours de la réunion du 21 novembre 2006.

\*

**II. OBJET DU PROJET DE LOI**

Le projet de loi vise à approuver l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique, signé à Mexico, le 16 février 2006. Cet accord bilatéral constitue un accord de coopération culturelle avec un pays du continent américain et entend établir des rapports plus étroits entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Sur la base de réciprocité, les parties s'accordent entre autres à contribuer à la fondation de centres culturels dans leurs capitales respectives. A cet effet sera conclu un accord spécial pour déterminer le statut légal et les conditions de fonctionnement de ces centres.

L'accord prévoit, outre la coopération en matière d'activités concernant le troisième âge, la protection de la jeunesse, la culture physique et les sports.

Pour assurer la suite et la coordination des actions de coopération prévues par l'accord, une commission mixte de coopération en éducation, culture, jeunesse et sports sera créée. Elle sera coordonnée par les deux Ministères respectifs des Affaires Etrangères et sera composée de représentants des deux pays. Elle se réunira alternativement au Mexique et au Luxembourg, à la date que les parties fixeront par la voie diplomatique.

Cet accord bilatéral s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ouverture pratiquée par le Gouvernement luxembourgeois vers les pays d'Amérique centrale et latine. En effet, après différentes rencontres au niveau bilatéral entre les autorités mexicaines et luxembourgeoises, il est désormais jugé opportun d'approfondir davantage les relations entre les deux pays et de compléter le dispositif formel existant par un accord culturel.

L'accord bilatéral s'ajoute à l'important réseau d'accords bilatéraux que le Luxembourg a conclus avec de nombreux Etats dans le monde. Certaines des activités contribueront à enrichir l'année 2007 pendant laquelle le Luxembourg portera le titre de capitale européenne de la culture („Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007“).

La nécessité d'un dialogue interculturel avec les pays d'Amérique centrale et latine revêt toute son importance et le Mexique apporterait à ce niveau un élément nouveau dans nos relations avec les pays tiers. Le Mexique regorge d'importants sites archéologiques de l'humanité, véritables berceaux de civilisations disparues, ainsi que de nombreux sites incomparables inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'accord est conclu pour une durée initiale de cinq ans. Au-delà de cette période, il est renouvelable automatiquement pour des périodes similaires, sauf si l'une des parties exprime sa volonté d'y mettre fin.

L'objectif général de l'accord est d'accroître et de stimuler la coopération entre les deux parties à travers la réalisation d'activités qui contribueront à approfondir la connaissance mutuelle. Ceci pourra se faire dans le domaine des systèmes d'éducation, de l'éducation supérieure, par des projets académiques, par l'intermédiaire d'une augmentation de la connaissance et de l'enseignement de la langue. D'autres champs d'activité pourront être la littérature et la culture en général de chacun des deux pays et ceci par l'intermédiaire de la fondation de centres culturels, par l'échange de groupes artistiques, par l'établissement de liens de coopération en matière de restauration, de conservation et de protection du patrimoine, par la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, par une coopération renforcée dans le domaine des instituts culturels et de la diffusion des productions, par une collaboration améliorée dans le domaine des médias et du cinéma, ainsi que par une coopération en matière de troisième âge, de jeunesse et de sport.

Afin d'atteindre ces objectifs, des programmes exécutifs biennaux ou triennaux seront instaurés, visant notamment la mise en place de programmes de recherche et d'éducation, l'organisation de cours de formation, d'activités académiques; l'échange d'experts, de professeurs et de chercheurs par l'octroi de bourses dans le domaine des études universitaires supérieures spécialisées ou dans le domaine de la recherche; l'envoi ou l'accueil d'artistes, ou encore l'organisation d'expositions.

\*

### III. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MEXIQUE

Superficie (km <sup>2</sup> )	1.972.546
Population (millions)	105 (2004)
Espérance moyenne de vie	73,1
Taux de chômage	3,9% (2004)
Taux d'inflation	3,3% (2005)
Taux d'alphabétisation	91,4%
PIB	685,2 MDS \$ (2005)
PIB par habitant	6.450 \$ (2005)

Source: [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php?id\\_article=2487](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php?id_article=2487) [30.10.2006]

Pays montagneux, le Mexique est limité au nord par les Etats-Unis (frontière de 3.200 km), au sud par le Guatemala (frontière de 962 km) et à l'est par le Belize (frontière de 259 km). Il est bordé à

l'ouest par l'océan Pacifique (3.867 km de côtes) et à l'est par le Golfe du Mexique (océan Atlantique) sur 2.736 km de côtes.

Le Mexique est un pays de hauts plateaux enserrés entre deux chaînes montagneuses (Sierra madre occidentale et orientale) qui s'abaissent vers d'étroites plaines côtières à l'est et à l'ouest. Ces deux chaînes de montagnes se rejoignent au sud-est du pays où elles forment la Sierra madre du sud. Au nord-ouest, la basse Californie est une longue et étroite péninsule qui s'étend sur 1.225 km et prolonge la Sierra Nevada américaine.

On dénombre trois zones d'altitude: le haut plateau central appelé Altiplano Central (2.000 à plus de 5.000 m d'altitude) dont les points les plus élevés sont de puissants sommets volcaniques. L'Orizaba (5.699 m) et le Popocatepetl (5.452 m) dominent de hauts bassins intérieurs dont celui de l'Anáhuac; les chaînes de collines (800 à 2.000 m) ou région intermédiaire surplombant le Pacifique; les régions côtières de l'ouest et de l'est et la péninsule du Yucatan à l'extrémité sud-est du pays, bas plateau calcaire au-delà de l'isthme de Tehuantepec, traditionnelle limite entre l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale.

La population est composée de trois groupes principaux: les métis, d'origine mixte espagnole et amérindienne, les Mexicains d'origine européenne et les Indiens. Les métis sont de loin les plus nombreux, les Indiens ne représentant que 10 à 15% de la population. Le Mexique connaît une importante émigration clandestine vers les Etats-Unis de même qu'une importante immigration des pays plus pauvres d'Amérique centrale.

Au sujet du climat, il faut mentionner que le Mexique est divisé en deux par le tropique du Cancer et sa partie sud se trouve dans la zone intertropicale. Le climat varie avec l'altitude. Ainsi, trois climats correspondent à trois zones d'altitude: les régions côtières, de faible altitude, ont un climat tropical humide et sont très chaudes en été. La température moyenne annuelle est de 23°. On y note une pluviométrie importante et régulière avec une prédominance des pluies sur le littoral Atlantique; le plateau central de climat continental, tempéré, d'altitude moyenne, chaud en été et dans la journée, frais la nuit et parfois froid en hiver. La température annuelle oscille entre 10° et 20°. Les pluies sont abondantes en été, c'est-à-dire de mai à octobre; la région intermédiaire de climat semi-tropical, rude et désertique. Il y fait chaud toute l'année, mais on note d'importantes variations de température entre l'été et l'hiver. La température moyenne est de 20°. La pluviométrie y est particulièrement faible (moins de 250 mm par an).

Mexico-City est la capitale et le centre économique, politique et démographique des Etats-Unis mexicains. Cette mégapole compte plus de 8 millions d'habitants. C'est l'une des zones urbaines les plus peuplées du monde (21 millions pour toute l'agglomération). Située sur le plateau de l'Anáhuac, à une altitude de 2.250 mètres, la capitale concentre 30% de l'activité industrielle du pays (industries textile et agroalimentaire, produits pharmaceutiques, équipements électriques et électroniques, aciéries) et 55% des services. Le gigantisme et l'importante concentration industrielle sont la cause de nombreux problèmes sociaux et urbains (surpopulation, misère, pollution).

Le coeur historique de la ville, centré sur la place de la Constitution (Zocalo), correspond à l'emplacement de l'ancienne capitale aztèque, Tenochtitlan. On y trouve les édifices les plus marquants de la période coloniale comme la cathédrale baroque, l'église du Sagrario et le Palais national. Mexico abrite de nombreux musées dont le musée d'Anthropologie et d'Archéologie, le Musée d'Art Moderne et le musée national d'histoire pour n'en citer que quelques-uns.

Les autres villes importantes du Mexique sont Guadalajara au centre-ouest du Mexique, Monterrey au nord-est et Puebla, située sur le plateau central, au sud de Mexico.

\*

#### IV. HISTOIRE

Le Mexique est aujourd'hui culturellement riche de par le fait qu'il fut le berceau de civilisations amérindiennes, à savoir les Olmèques (jusqu'à 200 av. J.-C.), les Mayas célèbres pour leurs systèmes mathématiques et astrologiques complexes et pour les nombreuses villes qu'ils ont construites (1200-1400 ap. J.-C.), les Zapotèques qui furent de grands bâtisseurs et artisans (vers 900 av. J.-C.), les Mixtèques qui sont devenus les vassaux du tout puissant empire aztèque (début du XVe siècle), les Toltèques, puissants guerriers (de 950 à 1500 ap. J.-C.) et les Aztèques qui ont dominé le Mexique de

1345 à 1521. Le Mexique est tombé sous le règne de l'Espagne pendant trois siècles avant de réussir à imposer son indépendance au début du XIXe siècle.

Le développement au Mexique s'est longtemps fait au détriment des classes défavorisées qui se sont rebellées en 1910 comme réaction à l'injustice sociale et à la répartition inégale des richesses. La Révolution mexicaine a duré une dizaine d'années et s'est conclue par des dictatures interdisant les réélections présidentielles et aboutissant à l'actuelle Constitution Politique.

Vient ensuite une période de paix pendant laquelle le pays entame son développement économique, notamment suite à la nationalisation de l'industrie pétrolière, décrétée en 1938. Le boom pétrolier des années 70 est providentiel, mais la crise qui lui succède est particulièrement difficile et entraîne une croissance démographique rapide, un exode rural massif, le déclin de la production agricole, une dette extérieure astronomique et une inflation considérable.

Une dévaluation du peso en 1994 avait fait plonger le Mexique dans une tourmente économique, déclenchant la plus grave récession de la dernière moitié du XXe siècle. La nation continue de se redresser de manière impressionnante. Des soucis économiques et sociaux persistants incluent des salaires bas, le sous-emploi d'une grande partie de la population, une répartition inéquitable des revenus et peu d'opportunités d'avancement pour la population largement amérindienne des Etats appauvris du sud du Mexique. Les élections de fin 2000 ont apporté pour la première fois depuis la révolution mexicaine de 1910 un tournant au pouvoir: l'opposition a défié le pouvoir politique gouvernant. Vicente Fox du parti national d'action (PAN) est désormais le premier chef de l'exécutif sortant des premières élections libres. La pauvreté, l'éducation, la corruption, et le trafic de drogues figurent parmi les problèmes majeurs auxquels les autorités mexicaines doivent faire face actuellement.

Felipe Calderón (PAN) est ressorti vainqueur des élections présidentielles du 2 juillet 2006 et devrait être investi le 1er décembre 2006.

\*

## V. ECONOMIE

Le Mexique a une économie de libre marché, qui se base à la fois sur une activité industrielle qu'agricole. L'économie mexicaine est de plus en plus dominée par le secteur privé. Comparativement, le revenu par tête d'habitant se situe autour d'un quart de celui des Etats-Unis d'Amérique. Le commerce avec les Etats-Unis et le Canada a, par exemple, triplé depuis la mise en oeuvre de l'accord NAFTA en 1994.

Le Mexique a par ailleurs conclu des accords de libre-échange avec 32 pays: Etats-Unis, Canada, Amérique latine, Israël, Union européenne, Etats membres de l'AELE („Association Européenne de Libre-Echange“). En s'ouvrant ainsi sur l'étranger, le pays entend s'imposer comme une plate-forme internationale de production et de distribution. De cette façon plus de 90% des échanges du Mexique sont réalisés dans le contexte d'accords de libre-échange. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer les infrastructures, de moderniser les systèmes fiscaux et la législation dans le domaine du travail et de favoriser l'investissement dans le secteur énergétique, mais les progrès se font toutefois lentement. Les perspectives pour le développement restent prometteuses, ceci également grâce à l'entrée en vigueur d'un accord de non-double imposition.

Entre l'Europe et le Mexique il existe des liens historiques solides. Le rapprochement entre les peuples est en train d'être institutionnalisé sur la base d'une coopération poussée. Le Mexique qui, au vu de sa position géographique, entretient des liens étroits avec les Etats-Unis d'Amérique, est donc en train de diversifier ses contacts.

Huitième pays exportateur du monde et dixième puissance économique, le Mexique est déjà un partenaire commercial important de l'Union européenne. Par son appartenance à l'ALENA („Association de Libre-Echange de l'Amérique du Nord“), le pays constitue une porte d'entrée importante pour les marchés de l'Amérique du Nord.

Au niveau commercial, l'accord de libre-échange entre le Mexique et l'Union européenne reflète l'importance stratégique que revêt le Mexique pour l'Europe. Durant les 18 premiers mois de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, les échanges entre l'UE et le Mexique ont enregistré une croissance de 28,6%. Les exportations mexicaines à destination de l'UE ont augmenté de 44,1% et les exportations européennes vers le marché mexicain de 23,1%.

L'adhésion de ce pays à l'Association de libre-échange américaine, son entrée dans l'Organisation de Coopération et de Développement économique ainsi que la signature du Traité de libre-échange avec l'Union européenne ont donc marqué l'ouverture et la réforme économiques au Mexique.

\*

## VI. UNE COOPERATION D'ORES ET DEJA ENTAMEE

Le 18 mai 2002, le premier sommet entre le Mexique et l'Union européenne avait été organisé à Madrid dans le cadre d'un premier accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre les deux parties.

Le Grand-Duché de Luxembourg a constamment renforcé ses liens avec le Mexique durant les dernières années. Dans le domaine de la coopération au développement, le Mexique ne figure pas parmi les pays cibles, mais le Ministère compétent en la matière a toutefois contribué à la réalisation de différents projets.

Ainsi, depuis 1999, le Fonds national de lutte contre le trafic des stupéfiants a financé jusqu'à concurrence d'un montant total de 24.790 € la réalisation d'un projet intitulé „Centre de soins pour toxicomanes au Chiapas“, projet proposé et suivi par un agent de la coopération luxembourgeoise demeurant dans cette région. Ce projet d'un budget total de 49.580 € comportait la construction d'immeubles pour recueillir et soigner les toxicomanes ainsi que la formation du personnel. Il a été cofinancé à moitié par le Ministère des Affaires étrangères. Bien que ce projet soit arrivé à son terme en 2001, le Fonds luxembourgeois de lutte contre le trafic des stupéfiants a continué de contribuer au financement de différents projets du PNUCID (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) au Mexique.

Sur le plan bilatéral, il convient de mentionner une rencontre des autorités des deux pays dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le Mexique bénéficie du statut d'observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe depuis 1999.

Les membres du gouvernement luxembourgeois se sont également rendus au Mexique à plusieurs reprises afin d'y assister à des conférences internationales, comme par exemple la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est déroulée du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey au Mexique. Citons notamment deux points clés de cette conférence à savoir l'élimination des inégalités structurelles dans le système commercial international et l'introduction du principe de réciprocité et la recherche d'une solution permanente au problème de la dette pour les pays pauvres et les pays à revenus moyens.

En septembre 2002, une mission économique officielle avait été conduite au Mexique par le Ministère des Affaires étrangères. A cette occasion, référence avait été faite au bon développement des relations commerciales entre le Luxembourg et le Mexique. A ce titre, l'importance de l'accord de libre-échange conclu entre l'UE et le Mexique et le souhait du Luxembourg de pleinement exploiter les potentialités de cet accord et de développer les relations à tous les niveaux ont été soulignés. La visite comportait un important volet économique destiné à développer les relations économiques bilatérales. A cette époque, on constatait déjà un doublement des échanges commerciaux entre le Luxembourg et le Mexique depuis 1993.

Convaincus de la nécessité de renforcer les actions de coordination politique et de coopération entre les parties, les participants ont décidé d'intensifier les contacts à haut niveau afin de renforcer les liens entre le Mexique et le Luxembourg. A cette occasion, les participants avaient également été d'accord pour développer davantage la coopération en signant des accords sectoriels dans les domaines des sciences et de la technologie, de l'environnement, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

\*

## VII. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

L'article unique du projet de loi n'appelle pas d'observation du Conseil d'Etat qui marque son accord avec le texte proposé.

\*

## VIII. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

La commission souligne l'importance de tels accords de coopération, qui ont pour objectif de rapprocher les différentes cultures dans le monde globalisé et de comprendre „l'Autre“ dans sa dimension sociale et culturelle. Cet accord de coopération aidera à approfondir davantage les relations déjà existantes.

Compte tenu de ces observations, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture recommande à la Chambre des Députés de voter le projet de loi sous rubrique dans la version initiale.

\*

### TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

#### PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, signé à Mexico, le 16 février 2006**

**Article unique.**– Est approuvé l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, signé à Mexico, le 16 février 2006.

Luxembourg, le 21 novembre 2006

*Le Rapporteur,*  
Marcel OBERWEIS

*Le Président,*  
Fred SUNNEN

*Remarque:* Pour le texte intégral de l'Accord de coopération, il est renvoyé au document parlementaire No 5604.

